



**LOCATION STUDIO DE REPETITION**  
**FICHE D'INSCRIPTION**

**Nom du groupe :**

**Représentant du groupe**

Nom:

Prénom:

Adresse :

Téléphone :

Mail :

*Pièces à joindre : photocopie de la pièce d'identité du représentant du groupe + chèque de caution de 1500€*

**Formule retenue:**

- 1 séance de 2h ..... **24€ TTC / 22€ TTC** pour les élèves HMS
- 1 séance de 3h ..... **36€ TTC / 33€ TTC** pour les élèves HMS
- 1 carte de 6h ..... **69€ TTC / 63€ TTC** pour les élèves HMS
- 1 carte de 12h ..... **132€ TTC / 122€ TTC** pour les élèves HMS
- 1 carte de 24h ..... **240€ TTC / 220€ TTC** pour les élèves HMS
- 1 carte de 30h ..... **285€ TTC / 262€ TTC** pour les élèves HMS
  
- Réservation de Créneau hebdomadaire pour 12 mois (payable par chèque en 1 ou 12 fois):  
**830€TTC** pour 2h/semaine / **790€TTC** pour les élèves HMS  
**1245€TTC** pour 3h/semaine / **1190€TTC** pour les élèves HMS  
**1660€TTC** pour 4h/semaine / **1580€TTC** pour les élèves HMS

Pour toute autre demande spécifique, résidence etc..., n'hésitez pas à vous adresser au magasin directement !

**Options possibles :**

Forfait préparation matériel pour enregistrement /maquettage : **60€**

**Créneaux réservés :** (séances de 2h minimum)

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE :

**HURRICANE STUDIO**  
**Conditions générales et Règlement intérieur**

- 1/ Les clients sont tenus de respecter la courtoisie d'usage et de suivre les consignes d'Hurricane Music, qui a autorité et compétence dans l'enceinte du local.
- 2/ Toute première réservation nécessite:
  - l'enregistrement d'un nom, d'une adresse, d'un numéro de téléphone valide et d'une adresse mail
  - La présentation d'une carte d'identité au nom du réservataire
  - Un chèque de caution de 1500 euros (non encaissé)
- 3/ Une fois votre dossier enregistré, les réservations ultérieures pourront se faire au magasin, par mail, ou par téléphone. Les locations se font pour **une durée minimum de 2h**.
- 4/ L'accès au studio de répétition se fait au moyen d'un badge remis au réservataire lors de son enregistrement. Ce badge devra être restitué à Hurricane Music à l'issue de la location. Tout badge non restitué fera l'objet d'une **facturation de 15 euros**.
- 5/ Toute réservation annulée moins de **4 jours** avant la location ne fera l'objet d'aucun remboursement ni report.
- 6/ Le respect des créneaux et horaires convenus est impératif. L'installation et le rangement du matériel sont compris dans le temps de location afin que chaque réservataire puisse jouir des locaux sur le créneau réservé. Tout dépassement éventuel du créneau initialement convenu fera l'objet d'une **pénalité de 20€ et d'une facturation au taux horaire de 12 euros**.
- 7/ Les cartes et abonnements non utilisées dans leur totalité **ne feront pas l'objet de remboursement**.
- 8/ Durant les séances de répétition, les portes du studio doivent rester rigoureusement **fermées**.
- 9/ Le locataire doit également s'assurer à son départ de la bonne fermeture de la porte. A défaut, il sera tenu responsable de toute dégradation ou vol qui pourrait résulter d'une mauvaise fermeture de celle-ci.
- 10/ Le locataire s'engage au respect du matériel mis à sa disposition et à la propreté des locaux, et du parking. Toute détérioration ou dégradation pourra entraîner l'encaissement du chèque de caution et donner lieu à d'éventuelles poursuites.
- 11/ Les espaces de circulation doivent être respectés, il est strictement interdit de bloquer les accès.
- 12/ L'utilisation d'internet au sein du studio doit se faire dans le respect des règles de sécurité et des dispositions légales relatives notamment au droit de propriété, à la diffamation, aux fausses nouvelles, aux injures et provocations.
- 13/ En application du décret du 29/05/1992 sur la loi EVIN du 10/01/1991, il est interdit de fumer dans les locaux de Hurricane Music.
- 14/ Les boissons et autres aliments devront être consommés en toute propreté. Le locataire devra rendre les locaux propres.
- 15/ Le studio Hurricane est équipé du matériel identifié **en annexe 1**. Ce matériel est la propriété exclusive de la société HURRICANE MUSIC. Les groupes et artistes locataires pourront emmener leur matériel, accessoires de batterie, amplis et micros. Les instruments tels que les guitares, basses et claviers ne sont pas fournis
- 16/ Un parking est mis à disposition devant le local pour le stationnement, déchargement et chargement de matériel.
- 17/ Toute personne ayant accès aux locaux de répétition est tenue de ne causer aucun désordre, de ne pas faire de bruit en extérieur, de laisser les parkings propres et de ne nuire d'aucune manière au bon déroulement des activités de Hurricane Music, ni au voisinage.
- 18/ Une vidéosurveillance est en service dans le studio. Conformément à la réglementation, aucun enregistrement sonore n'est effectué. Toute personne qui souhaiterait avoir accès aux enregistrements qui la concernent devra s'adresser par courrier à la direction de la société HURRICANE MUSIC.
- 19/ Au cas de manquement au présent règlement la direction se réserve le droit de supprimer l'accès aux locaux de répétition
- 20/ Toute réclamation devra être adressée par mail sur [info@hurricanemusic.fr](mailto:info@hurricanemusic.fr) ou par courrier à HURRICANE MUSIC – 16 allée des 5 continents – 44120 VERTOU

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »):